

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

COMITE NATIONAL DU RASSEMBLEMENT
POUR LE DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

DECRET D/2022/ 0029 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION DU PORTE-PAROLE DU COMITE
NATIONAL DU RASSEMBLEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant organisation générale de l'Administration publique ;

Vu l'Ordonnance n° 2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021, portant prorogation des lois nationales, des conventions, traités et accords internationaux ;

Vu le Décret D/2021/059/PRG/CNRD/SGG du 02 novembre 2021, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Présidence de la République ;

Vu le Communiqué n° 01/2021/PRG/CNRD du 05 septembre 2021, portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité,

DECRETE :

Article premier : Lieutenant-Colonel Aminata DIALLO, Directrice Adjointe des Pensions Militaire et des Anciens Combattants, est nommée Porte-parole du Comité National du Rassemblement pour le Développement, cumulativement avec ses fonctions ;

Article 2 : Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 13 JAN 2022

Colonel Mamadi DOUMBOUYA